



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE COLLEGE SAINT-EXUPERY ET LA
VILLE DE VINCENNES POUR LE
DEVELOPPEMENT D'ACTIONS
PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES DANS LE
DOMAINE DE L'EDUCATION AUX MEDIAS ET A
L'INFORMATION A DESTINATION DES ELEVES**

**DÉCISION N° DM-24-489
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020
donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-
22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de
fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDERANT la projet d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) piloté par
la Médiathèque Cœur de Ville de la ville de Vincennes à destination des collégiens,

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat entre le Collège Saint-Exupéry
représenté par Madame Stéphanie Benacquista, en sa qualité de cheffe d'établissement, dont
le siège social est situé Cours des Maréchaux - 75012 PARIS et la Ville de Vincennes pour le
développement d'actions pédagogiques et culturelles avec la Médiathèque Cœur de Ville visant
à sensibiliser les collégiens à l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) durant l'année
scolaire 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec le Collège Saint-Exupéry représenté par Madame Stéphanie
Benacquista, en sa qualité de cheffe d'établissement, dont le siège social est situé Cours des
Maréchaux – 75012 PARIS, une convention de partenariat avec la Ville de Vincennes pour le
développement d'actions pédagogiques et culturelles avec la Médiathèque Cœur de Ville visant
à sensibiliser les collégiens à l'Education aux Médias et à l' Information (EMI) durant l'année
scolaire 2024-2025.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12611H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024